



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-97

Ottawa, le 29 mars 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
NRTC Communications/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente de service de relais téléphonique	8340-N10-200703646	le 27 février 2007
NRTC Communications/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-N10-200703654	le 27 février 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*